

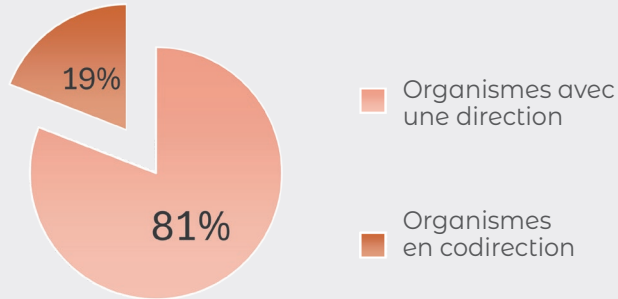
Portrait des salaires du milieu communautaire 2024

MRC de Montmagny et de L'Islet
Avril 2025



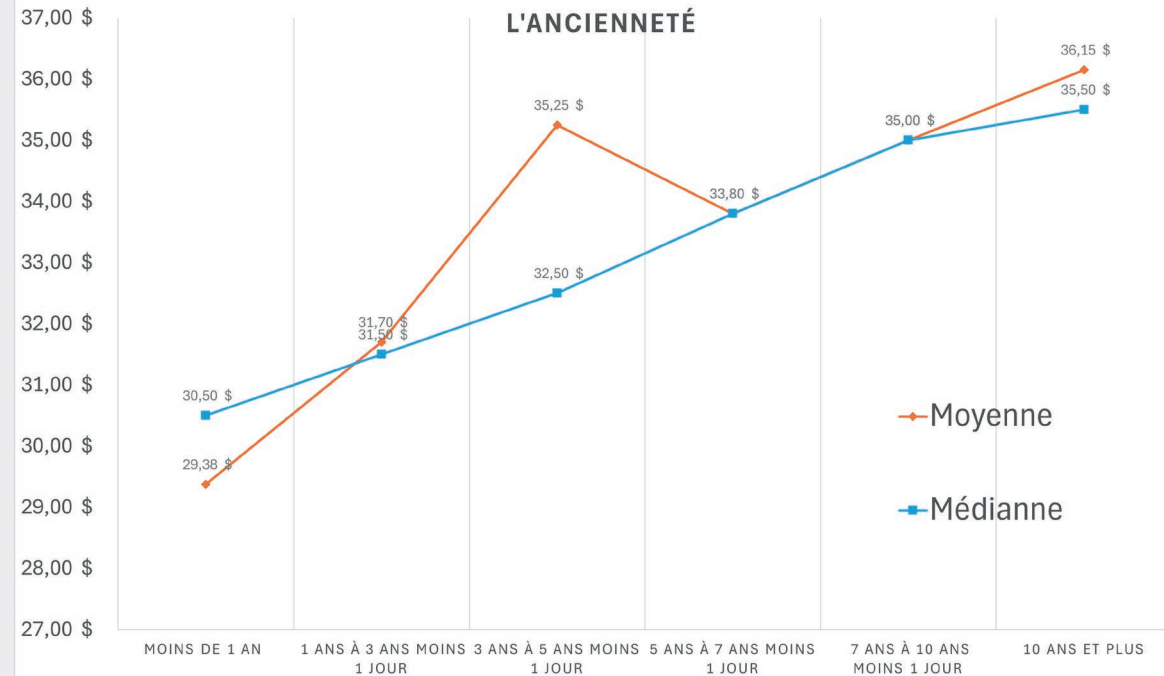
Salaire horaire de la direction selon l'ancienneté

Type de direction



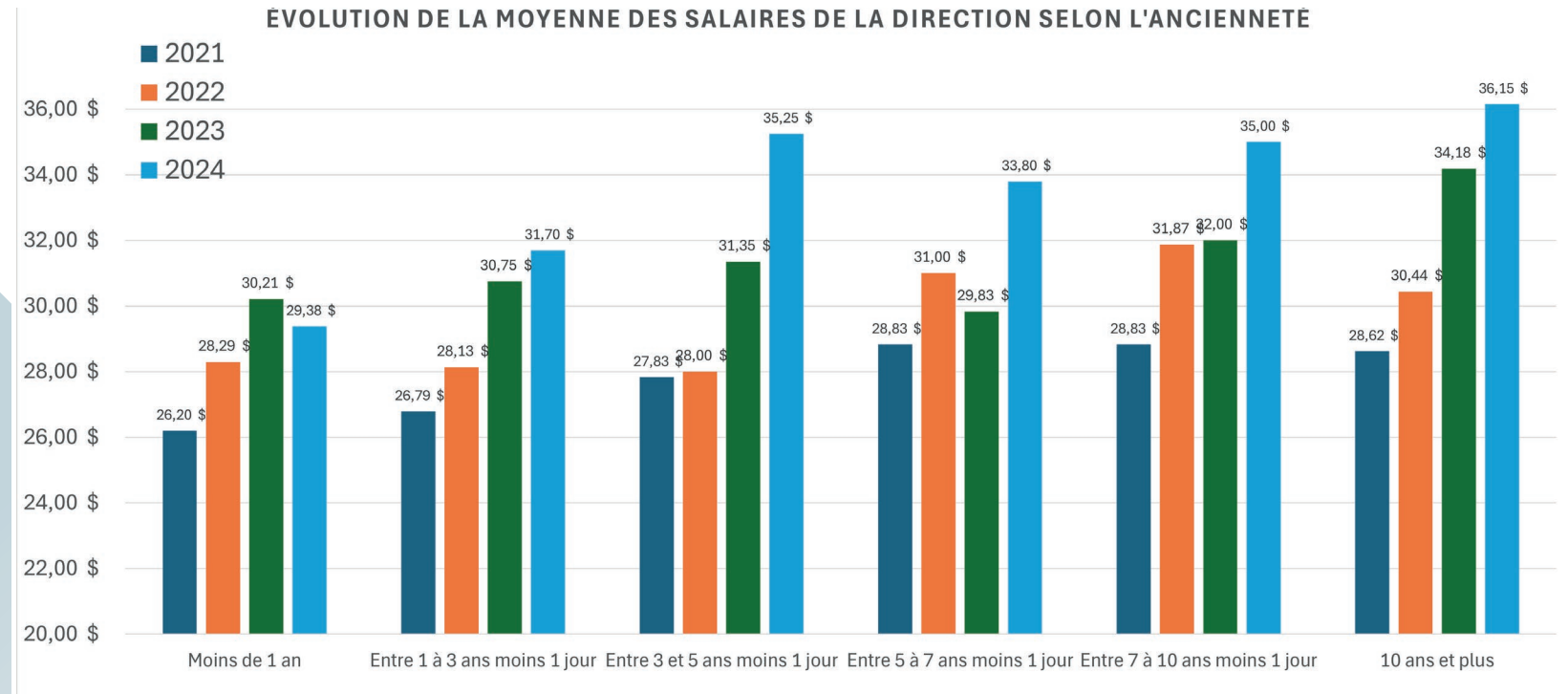
- Le graphique montre que la majorité des directions sont composées d'une seule personne, tandis que 19 % des entreprises répondantes fonctionnent en codirection.

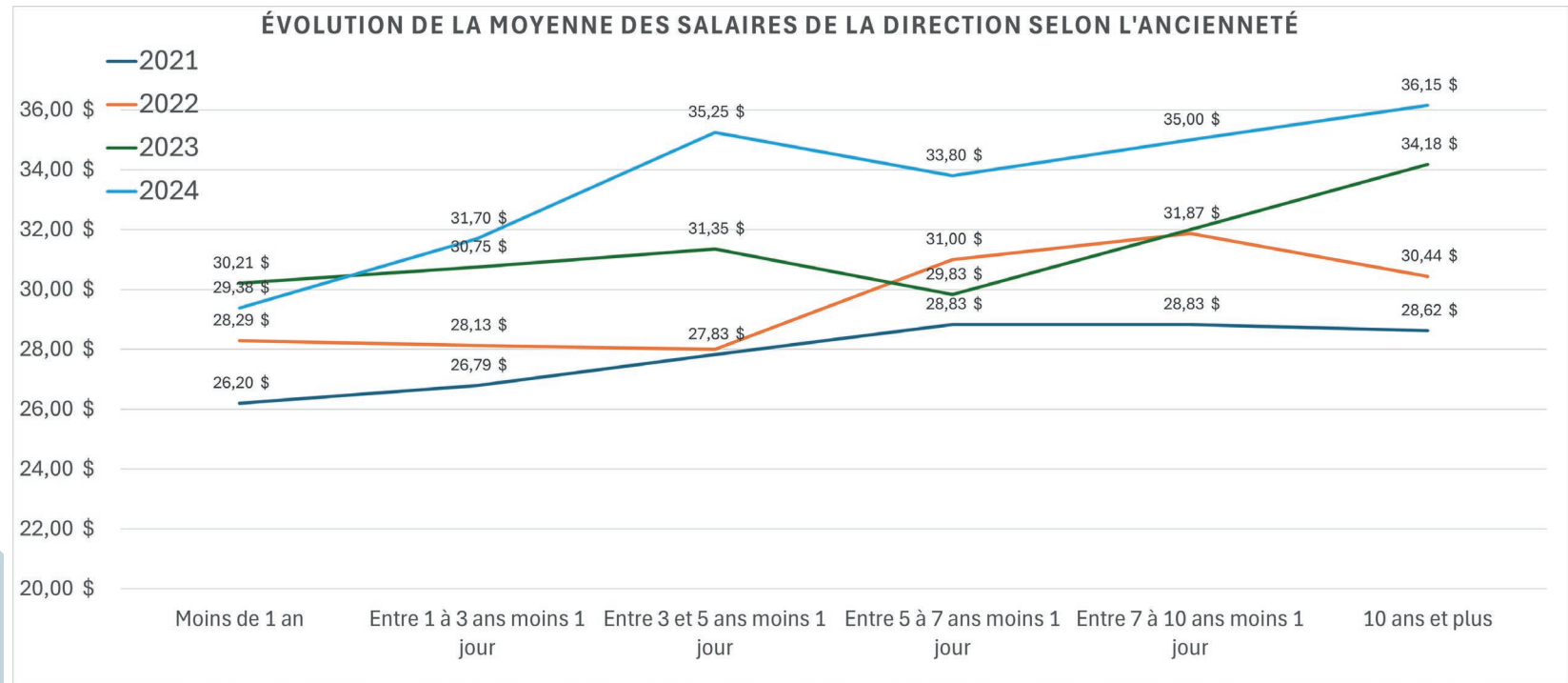
MOYENNE ET MÉDIANE DES SALAIRES DE LA DIRECTION SELON L'ANCIENNETÉ



	Moins de 1 an	1 an à 3 ans moins 1 jour	3 ans à 5 ans moins 1 jour	5 ans à 7 ans moins 1 jour	7 ans à 10 ans moins 1 jour	10 ans et plus
Moyenne	29,38 \$	31,70 \$	35,25 \$	33,80 \$	35,00 \$	36,15 \$
Médiane	30,50 \$	31,50 \$	32,50 \$	33,80 \$	35,00 \$	35,50 \$
N	4	5	4	1	2	12

Évolution de la moyenne des salaires depuis 2021 (2 tableaux disponibles)



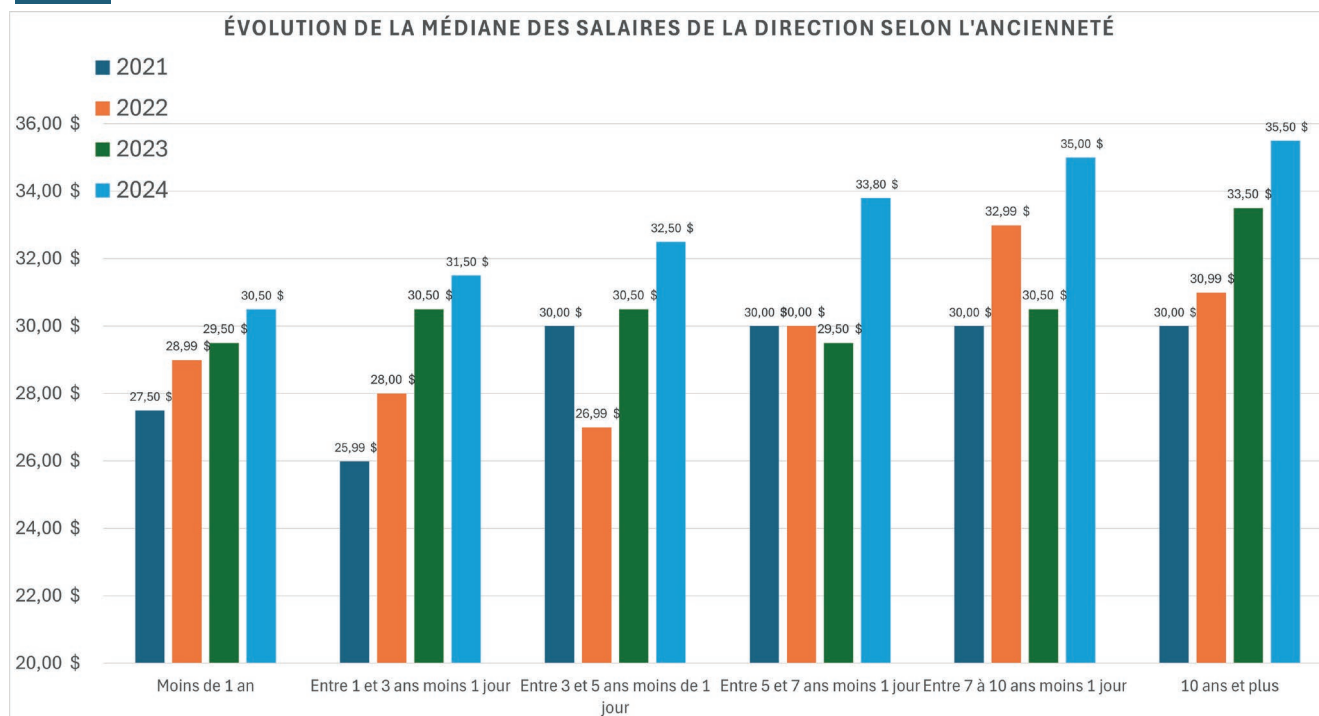


Selon la moyenne :

- Moyenne globale pour 2021 : 27,85 \$/h
- Moyenne globale pour 2022 : 29,62 \$/h (Augmentation de 6 %)
- Moyenne globale pour 2023 : 31,39 \$/h (Augmentation de 6 %)
- Moyenne globale pour 2024 : 33,55 \$/h (Augmentation de 7 %)

La moyenne globale des augmentations depuis 2021 est de 6 % par année.

Évolution de la médiane du salaire depuis 2021



Selon la médiane :

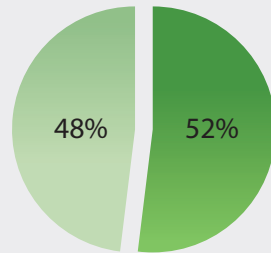
- La médiane des données pour 2024 montre une courbe d'évolution des salaires, avec une augmentation d'environ 3,09 % par catégorie d'ancienneté.

Observations générales pour ce poste

- La catégorie de 5 à 7 ans moins 1 jour n'est pas représentative, puisqu'elle ne contient aucune réponse. Une donnée provenant du portrait des salaires de 2023 (indexée à l'inflation) a été ajoutée pour permettre un graphique plus complet.
- Lessalairesde la direction ont tous connu une augmentation par rapport à 2023. (7% en moyenne).
- La moyenne des salaires pour les catégories 3 à 5 ans et 5 à 7 ans est la même qu'en 2023. Cela s'explique probablement par le fait que ces catégories comptaient moins de réponses que l'année dernière.

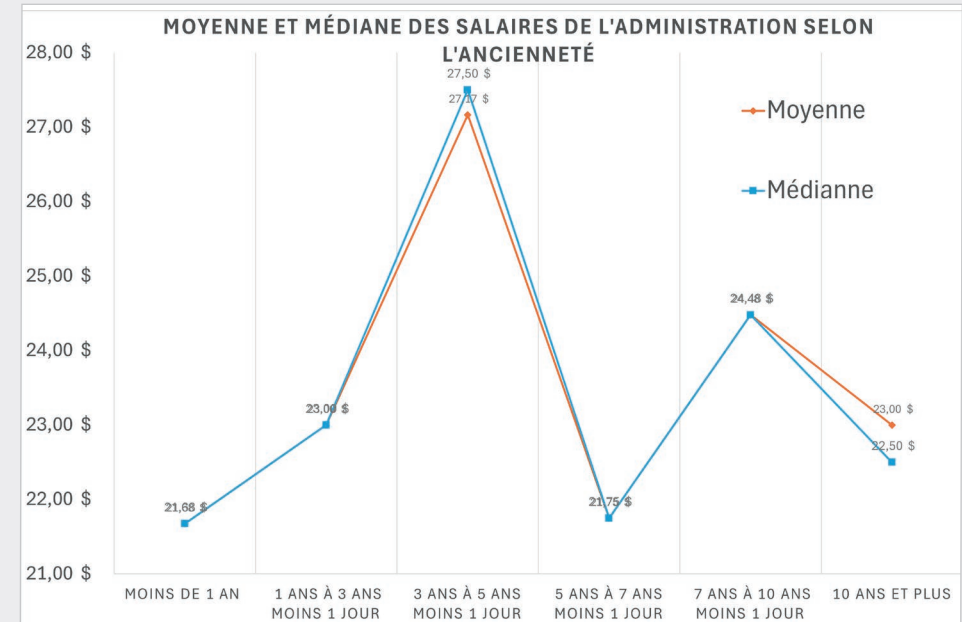
Salaire horaire de l'administration selon l'ancienneté

Présence d'une ressource administrative



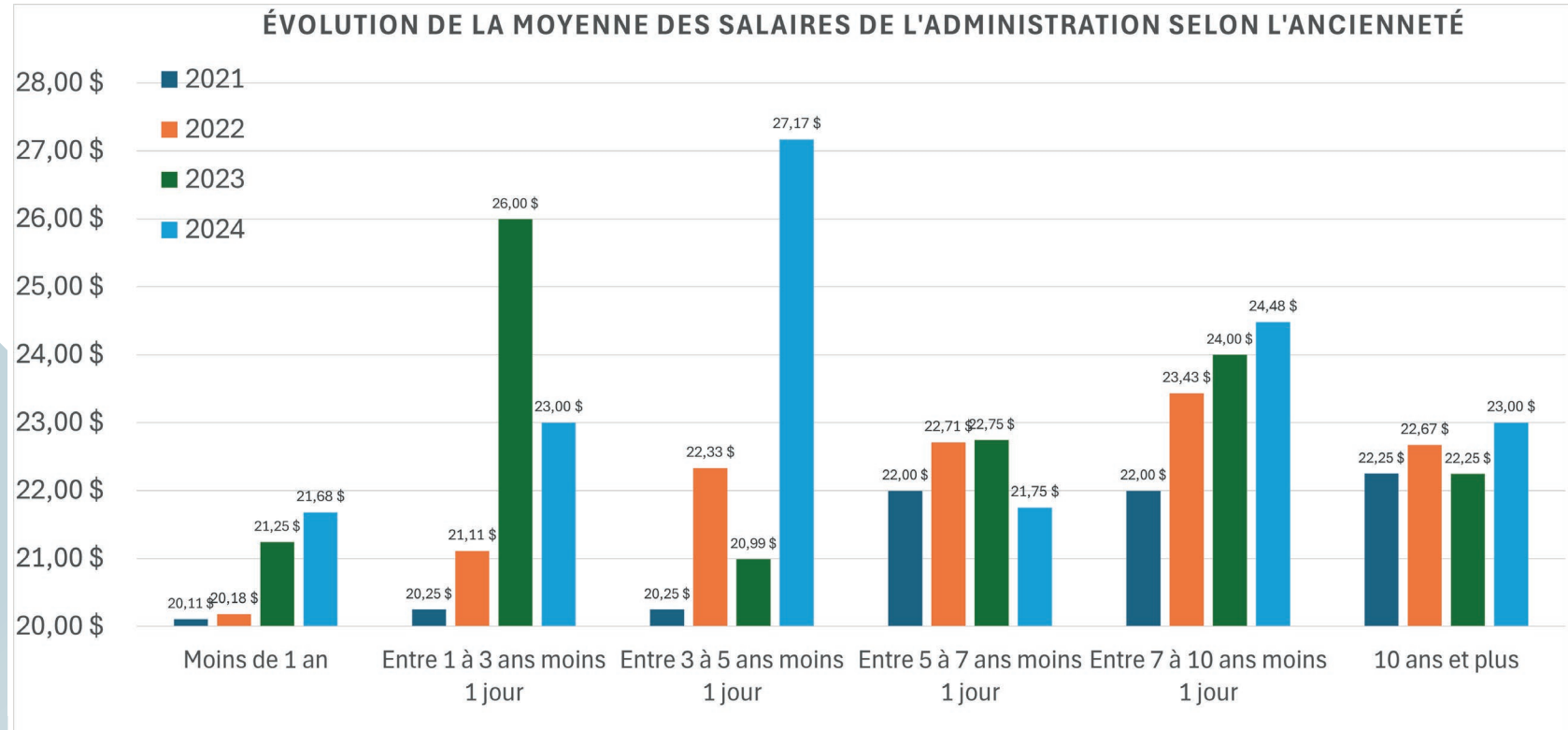
- Organismes avec ressources administratives
- Organismes sans ressource administrative

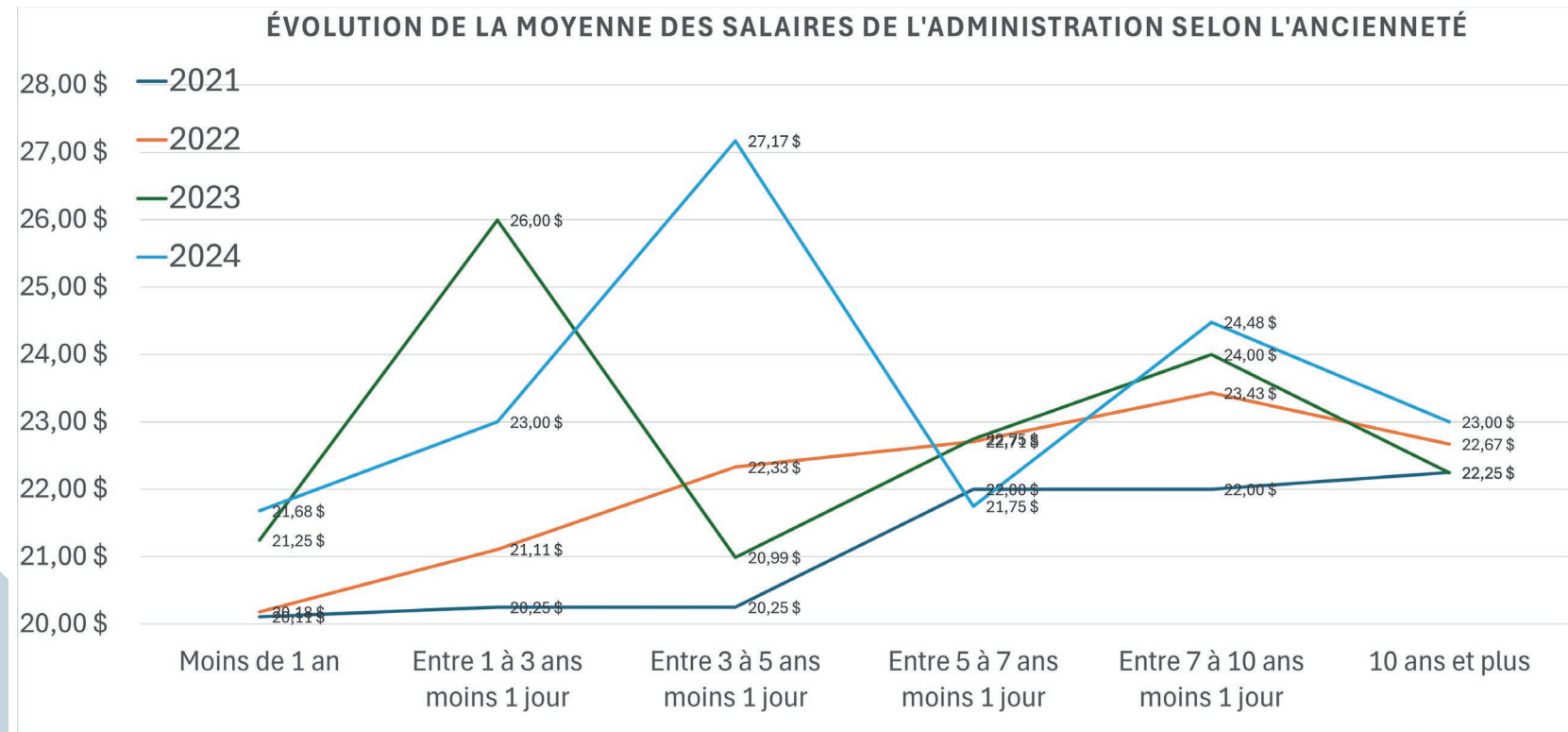
- 52 % des organismes répondants ont une ressource administrative dans leur équipe.



	Moins de 1 an	1 an à 3 ans moins 1 jour	3 ans à 5 ans moins 1 jour	5 ans à 7 ans moins 1 jour	7 ans à 10 ans moins 1 jour	10 ans et plus
Moyenne	21,68 \$	23,00 \$	27,17 \$	21,75 \$	24,48 \$	23,00 \$
Médiane	21,68 \$	23,00 \$	27,50 \$	21,75 \$	24,48 \$	22,50 \$
Nombre	1	2	3	2	1	3

Évolution de la moyenne du salaire depuis 2021 (2 tableaux disponibles)





Selon la moyenne :

- Moyenne globale pour 2021 : 20,98 \$/h
- Moyenne globale pour 2022 : 21,86 \$/h (augmentation de 4 %)
- Moyenne globale pour 2023 : 22,87 \$/h (augmentation de 5 %)
- Moyenne globale pour 2024 : 23,51 \$/h (augmentation de 3 %)

La moyenne globale des augmentations depuis 2021 est de 4 %.

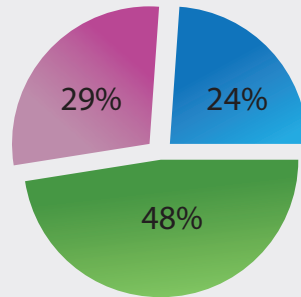
Observation générale :

- L'échantillon de réponses pour ce poste est très petit, ce qui rend les résultats moins représentatifs.

- Puisque 48% des organismes n'ont pas de ressources administratives dans leur équipe, cela pourrait expliquer la quantité de réponses obtenues plus faible comparée aux autres postes.
- Une donnée dans la catégorie 3 à 5 ans est très éloignée des autres et augmente de beaucoup la moyenne, ce qui peut rendre cette catégorie moins représentative, mais la retirer n'est pas une option, puisque nous avons déjà très peu de réponses pour ce poste.

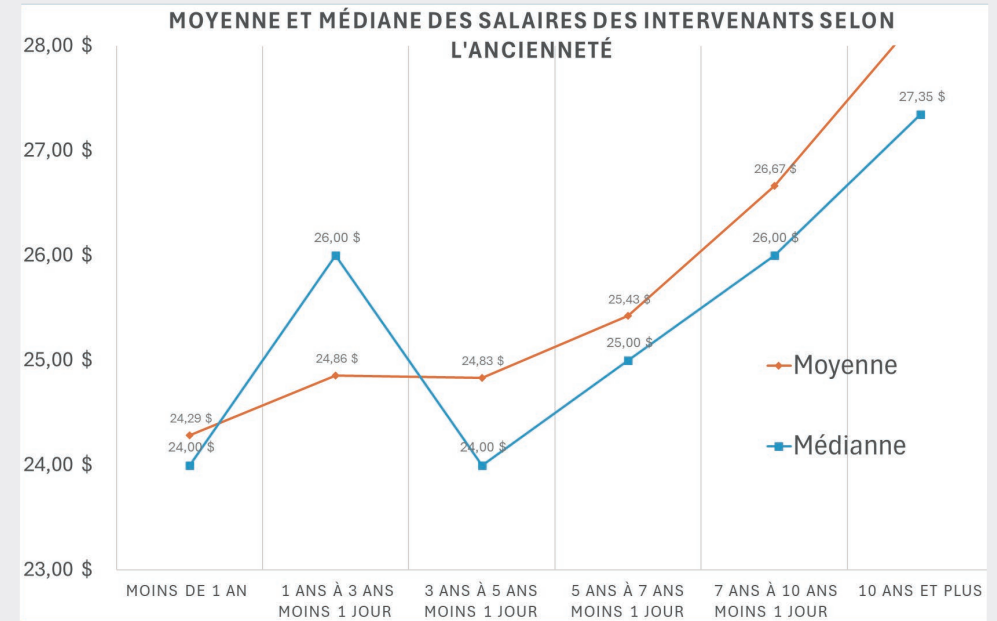
Salaire des intervenant-es selon l'ancienneté

Nombre d'intervenants par organisation



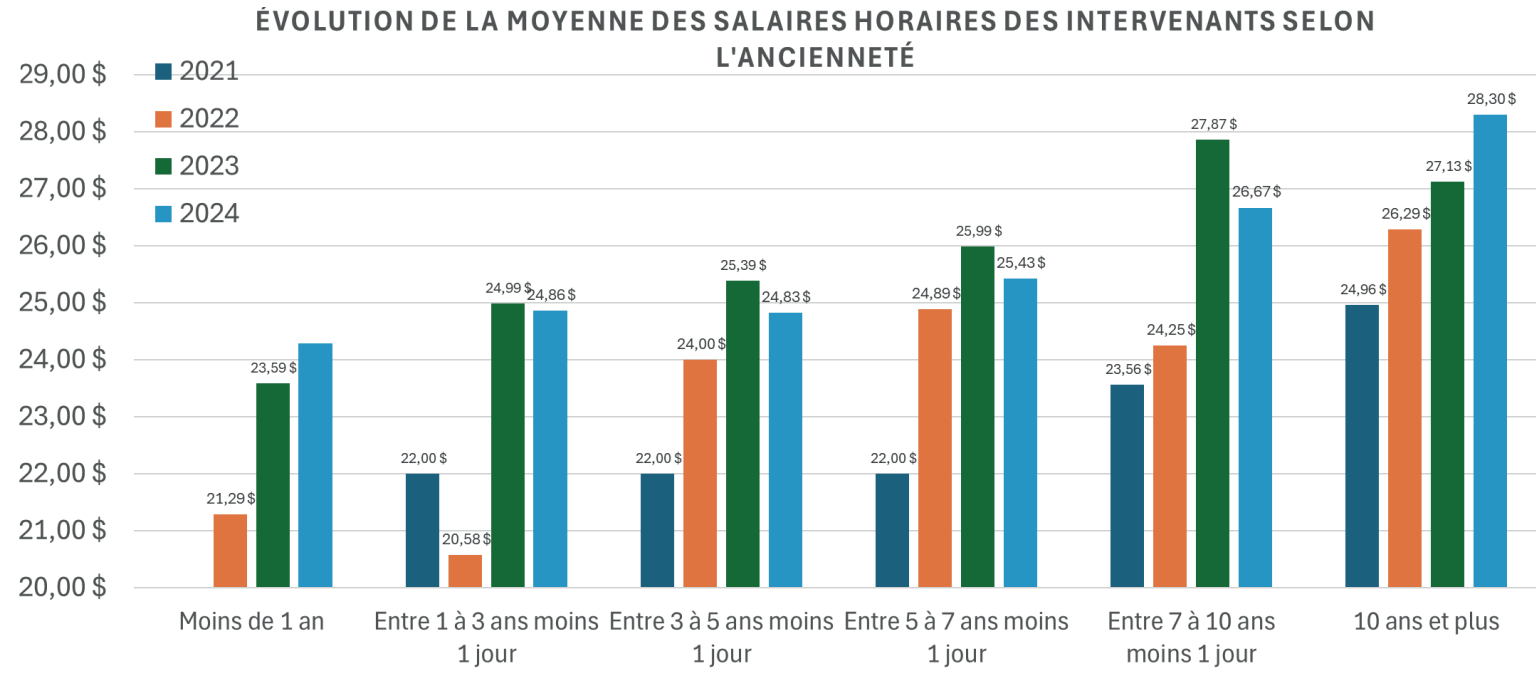
- Organismes sans intervenant
- Organismes avec - de 5 intervenants
- Organismes avec + de 5 intervenants

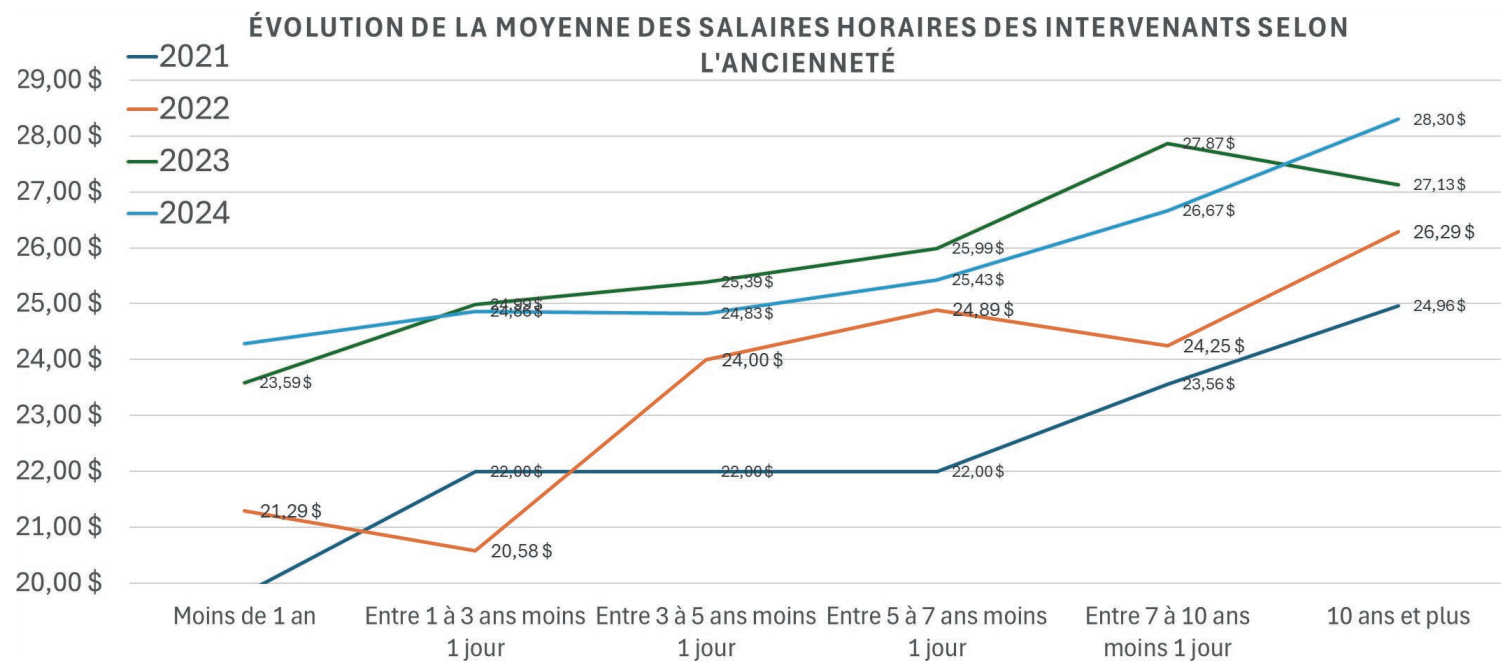
- Près de la moitié des organismes répondants travaillent avec une équipe de 1 à 5 intervenants.



	Moins de 1 an	1 an à 3 ans moins 1 jour	3 ans à 5 ans moins 1 jour	5 ans à 7 ans moins 1 jour	7 ans à 10 ans moins 1 jour	10 ans et plus
Moyenne	24,29 \$	24,86 \$	24,83 \$	25,43 \$	26,67 \$	28,30 \$
Médiane	24,00 \$	26,00 \$	24,00 \$	25,00 \$	26,00 \$	27,35 \$
nombre	7	12	6	4	3	10

Évolution de la moyenne du salaire depuis 2021 (2 tableaux disponibles)





Selon la moyenne :

- Moyenne globale pour 2021 : 22,44 \$/h
- Moyenne globale pour 2022 : 23,34 \$/h (augmentation de 4 %)
- Moyenne globale pour 2023 : 25,69 \$/h (augmentation de 10 %)
- Moyenne globale pour 2024 : 25,73 \$/h (augmentation de 0,15 %)

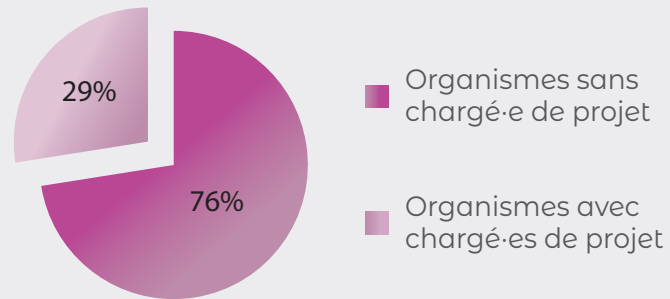
La moyenne globale des augmentations depuis 2021 est de 5 %.

Observation générale :

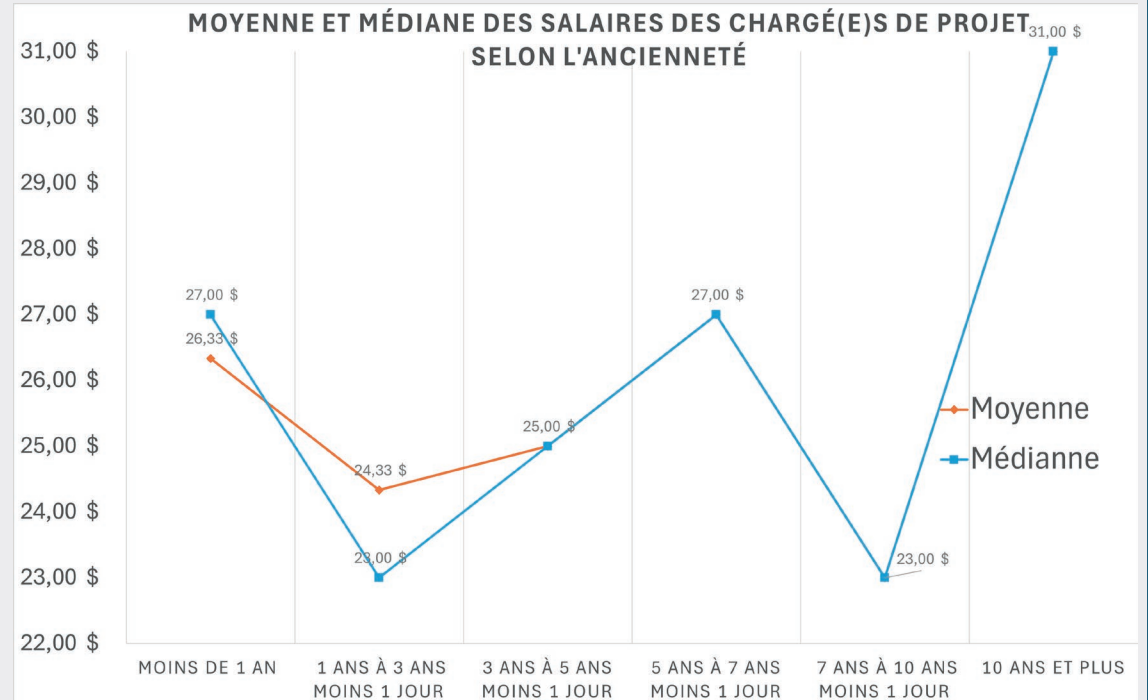
- La moyenne des données pour 2024 montre une évolution des salaires, avec une augmentation d'environ 3,13 % par catégorie d'ancienneté.
- On peut remarquer que la différence entre les moyennes de 2023 et de 2024 sont semblables et qu'il n'y a pas eu une grosse augmentation de salaire pour ce poste dans l'année 2024.

Salaire des chargé·es de projet selon l'ancienneté

Présence d'un·e chargé·e de projet

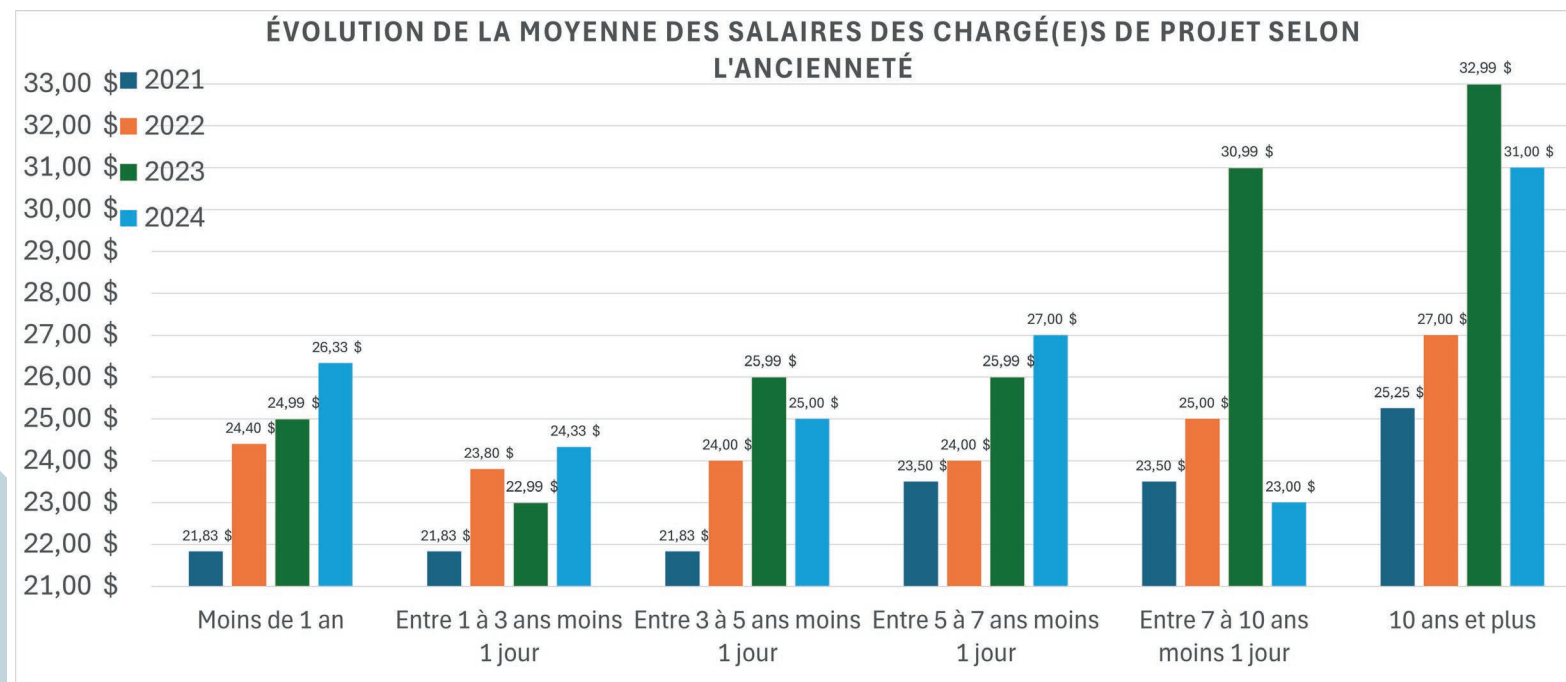


- On peut remarquer que la majorité des organismes (76 %) n'ont pas de chargé·e de projet.



	Moins de 1 an	1 an à 3 ans moins 1 jour	3 ans à 5 ans moins 1 jour	5 ans à 7 ans moins 1 jour	7 ans à 10 ans moins 1 jour	10 ans et plus
Moyenne	26,33 \$	24,33 \$	25,00 \$	27,00 \$	23,00 \$	31,00 \$
Médiane	27,00 \$	23,00 \$	25,00 \$	27,00 \$	23,00 \$	31,00 \$
Nombre	3	3	1	1	1	1

Évolution de la moyenne du salaire depuis 2021



Selon la moyenne :

- Moyenne globale pour 2021 : 23,17 \$/h
- Moyenne globale pour 2022 : 24,70 \$/h (augmentation de 6,6 %)
- Moyenne globale pour 2023 : 25,82 \$/h (augmentation de 4,5 %)
- Moyenne globale pour 2024 : 26,11 \$/h (augmentation de 1,1 %)

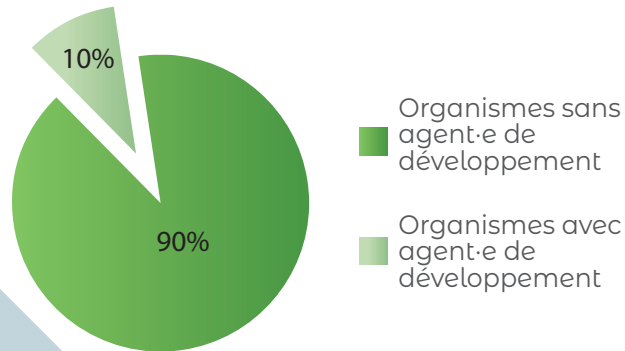
La moyenne globale des augmentations depuis 2021 est de 4 %.

Observation générale :

- La moyenne des données pour 2024 montre une évolution des salaires avec une augmentation d'environ 4,63% par catégorie d'ancienneté.
- La majorité des organismes (76 %) n'ont pas de chargé(e) de projet, ce qui peut expliquer la faible quantité de réponses obtenues à comparer aux autres postes.
- L'augmentation peu prononcée de la moyenne globale de 2024, comparé à 2023, est probablement due à la faible quantité de réponses obtenues pour ce poste dans le sondage de 2024.

Salaire des agent·es de développement selon l'ancienneté

Présence d'un·e agent·e de développement

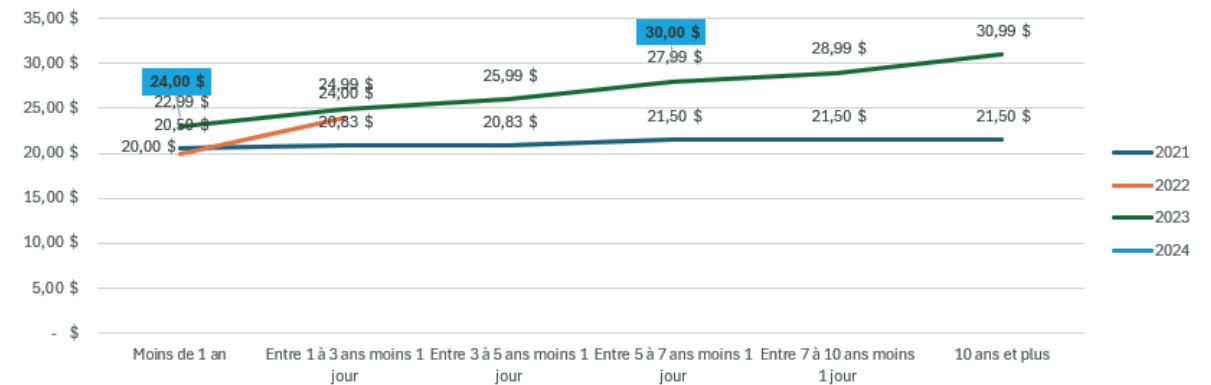


- La majorité des organismes (90%) n'ont pas d'agent·e de développement, ce qui explique la petite quantité de réponses obtenues à comparer aux autres postes.

Selon la moyenne :

- Moyenne globale pour 2021 : 21,08 \$/h
- Moyenne globale pour 2022 : 22,00 \$/h (augmentation de 4,8 %)
- Moyenne globale pour 2023 : 26,99 \$/h (augmentation de 22 %)
- Moyenne globale pour 2024 non représentative vue le faible têt de réponses

ÉVOLUTION DE LA MOYENNE DES SALAIRES HORAIRES DES AGENTS DE DÉVELOPPEMENT SELON L'ANCIENNETÉ



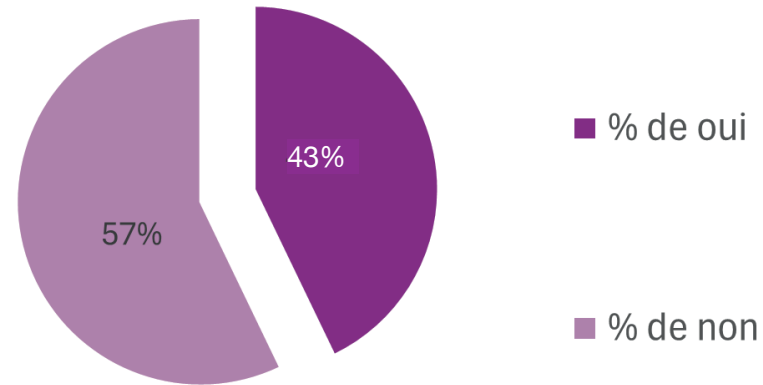
* À noter que nous n'avons reçu que deux réponses pour l'année 2024, ce qui rend les chiffres de 2023 plus fiables pour une échelle représentative.

Observation générale :

- La majorité des organismes (90 %) n'ont pas d'agent·e de développement, ce qui explique la petite quantité de réponses obtenues comparée aux autres postes.

Allocation téléphone

Organismes offrant un remboursement des frais d'utilisation du téléphone portable personnel

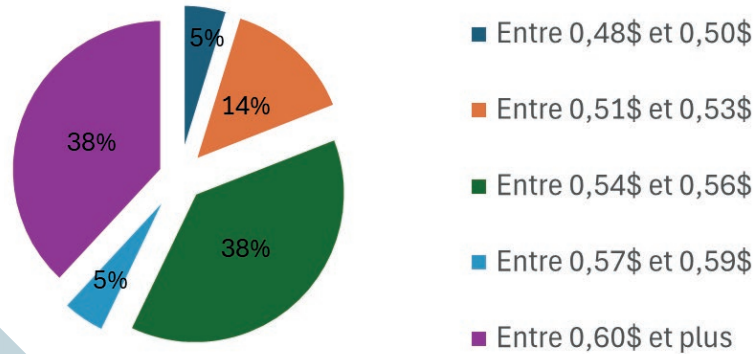


Observation générale :

- **Montant de l'allocation**
 - Moyenne mensuelle de l'allocation de téléphone en 2023 : 42,09 \$
 - Moyenne mensuelle de l'allocation téléphone en 2024 : 47,50 \$ (augmentation de 13 %)
 - Médiane de l'allocation téléphone en 2024 : 50,00 \$
- **% d'organismes remboursant les frais de téléphone**
 - En 2022, 34 % des organismes remboursent les frais de téléphone.
 - En 2023, 48 % des organismes remboursent les frais de téléphone (augmentation de 14 %).
 - En 2024, 43 % des organismes remboursent les frais de téléphone. Il s'agit d'une légère diminution, probablement due au nombre de répondants qui est plus bas pour l'année 2024.
- **Autres options :**
 - Paie 25 % de la mensualité
 - Paie 50 % de la mensualité
 - Cellulaire professionnel fourni par l'organisme pour les besoins de communication, utilisé pendant ses heures de travail uniquement.

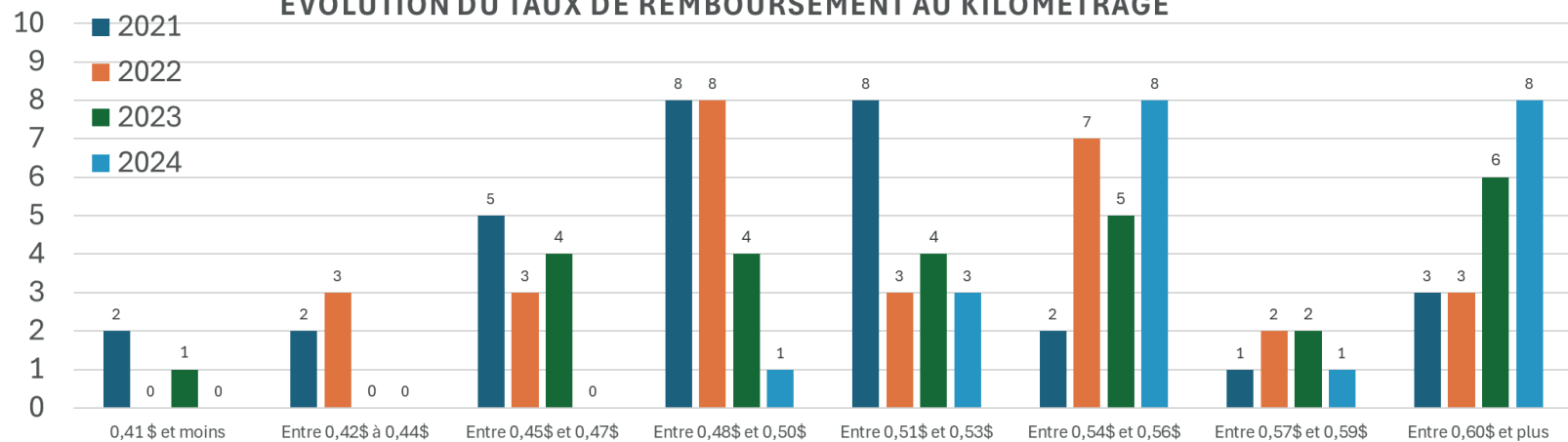
Remboursement de frais de kilométrage

Taux de remboursement au kilométrage



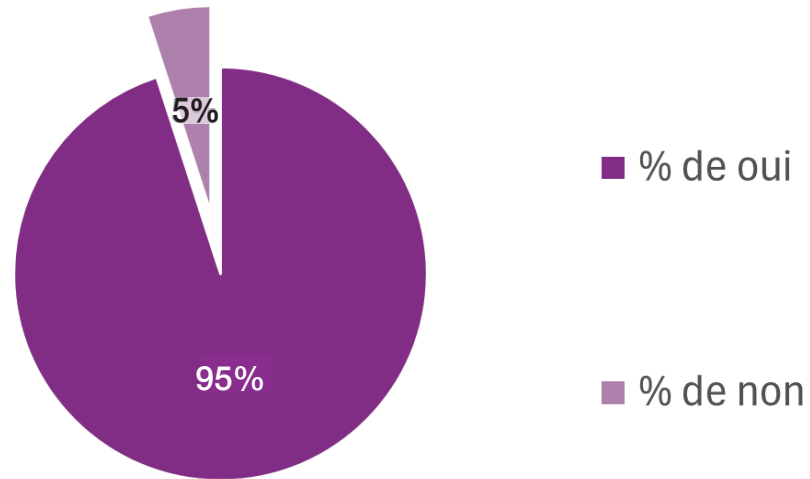
- Moyenne du remboursement des frais de kilométrage
 - 2023 : 0,53 \$/km
 - 2024 : 0,57 \$/km (augmentation de 8 %)
- Médiane des remboursements de frais de kilométrage en 2024 : 0,55 \$/km
- Observation générale :
 - 100 % des organismes qui ont répondu remboursent les frais de kilométrage.
 - Les taux de remboursement les plus représentés sont : entre 0,54 \$ et 0,56 \$ (38 %) et 0,60 \$ et + (38 %).
 - En 2024, aucun organisme ne rembourse les frais de déplacement de ses employés à un taux inférieur à 0,48 \$ par kilomètre.

ÉVOLUTION DU TAUX DE REMBOURSEMENT AU KILOMÉTRAGE



Congé maladie/mobile

Pourcentage d'organismes offrant des journées de congé maladie/mobile

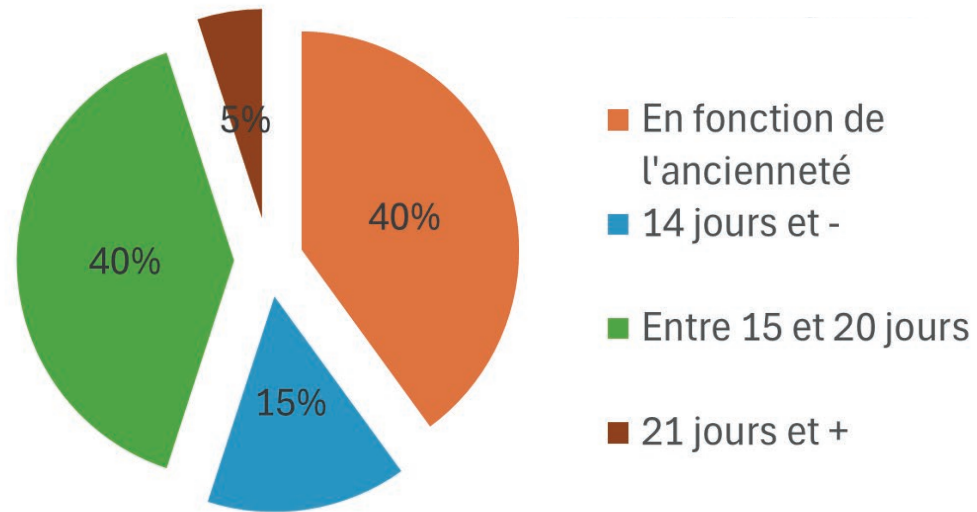


Observation générale :

- Moyenne globale du nombre de jours de congé offert en 2024 : 7,35 jours
- Médiane du nombre de jour de congé offert en 2024 : 7,5 jours
- Limites : Certains organismes n'ont pas répondu à cette question. Les cases étant vides, les réponses n'ont pas été considérées.

Vacances

Répartition du nombre de jours de vacances offerts par organisme



Observation générale :

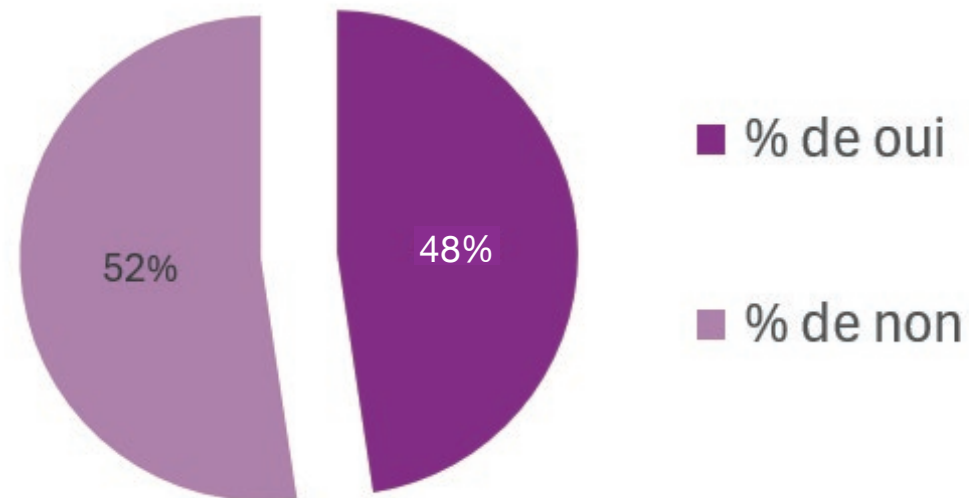
- Moyenne globale du nombre de jours de vacances offerts en 2024 : 17,42 jours.
- Médiane du nombre de jour de vacances offert en 2024 : 20 jours.
- La catégorie de vacances la plus représentée est : entre 15 et 20 jours (et en fonction de l'ancienneté).

Réponses obtenues en fonction de l'ancienneté :

- **Selon ancienneté** : Moins d'un an → 1 jour par mois (max 10 jours) ; 1 à 2 ans → 2 semaines ; 3 à 4 ans → 3 semaines ; 5 à 10 ans → 4 semaines ; 10 ans et plus → 5 semaines.
- Selon la CNESST.
- Selon l'ancienneté : 6 % après 1 an, 8 % pour la suite et 10 % après 10 ans d'ancienneté.

Assurances collectives

Pourcentage d'organismes offrant une assurance collective

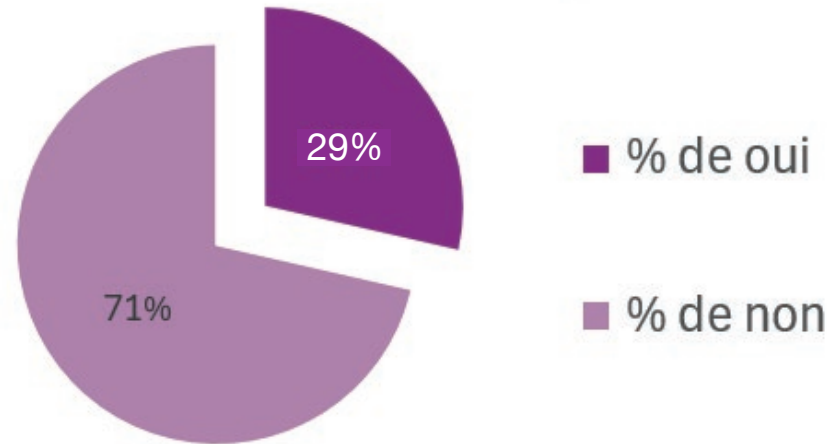


Observation générale :

- Organismes offrant une assurance collective :
 - Le taux d'organismes offrant une assurance collective en 2023 était de 44 %, un chiffre semblable à celui de 2022 (45 %).
 - Le taux d'organismes offrant une assurance collective en 2024 est de 48 % (Augmentation de 9 %).
- Moyenne globale du pourcentage payé par l'employeur en 2024 : 0,56 %.
- Médiane du pourcentage payé par l'employeur est de 0,5 %.

Régime de retraite

Pourcentage d'organismes offrant un régime de retraite



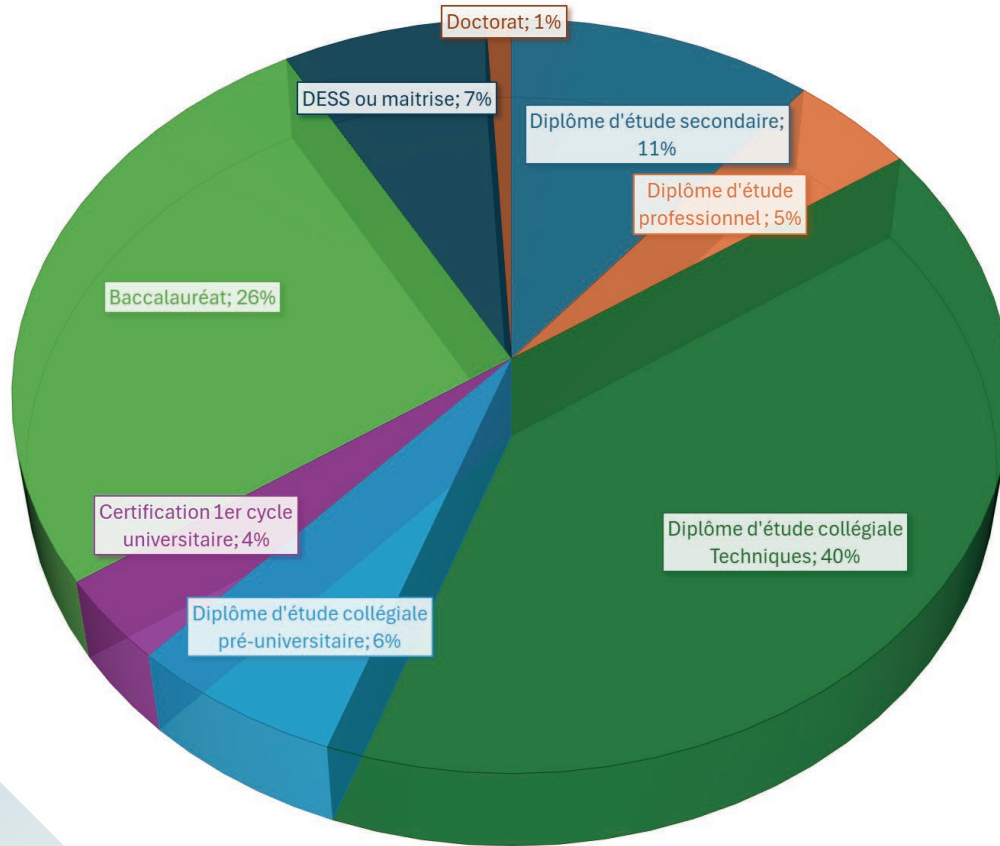
Observation générale :

- Le taux d'organismes offrant un régime de retraite en 2023 était de 22 %, plus bas qu'en 2021, qui était à 32 % (Diminution de 12,5 %).
- Le taux d'organismes offrant un régime de retraite en 2024 est de 29 %, un taux acceptable compte tenu du nombre de réponses, qui est plus faible comparé aux années précédentes.

Autres avantages sociaux nommés

- Télétravail
- Horaire flexible et adaptable
- Assurance dentaire
- Fonds de pension
- Politique de reconnaissance
- Congé à l'anniversaire
- 2 jours de tempêtes payés
- Congé durant les vacances des Fêtes
- Compte mieux-être de 500 \$/personne/année
- Plus de congés en cas de décès d'un proche que ce que la CNESST exige
- FTQ - % annuel

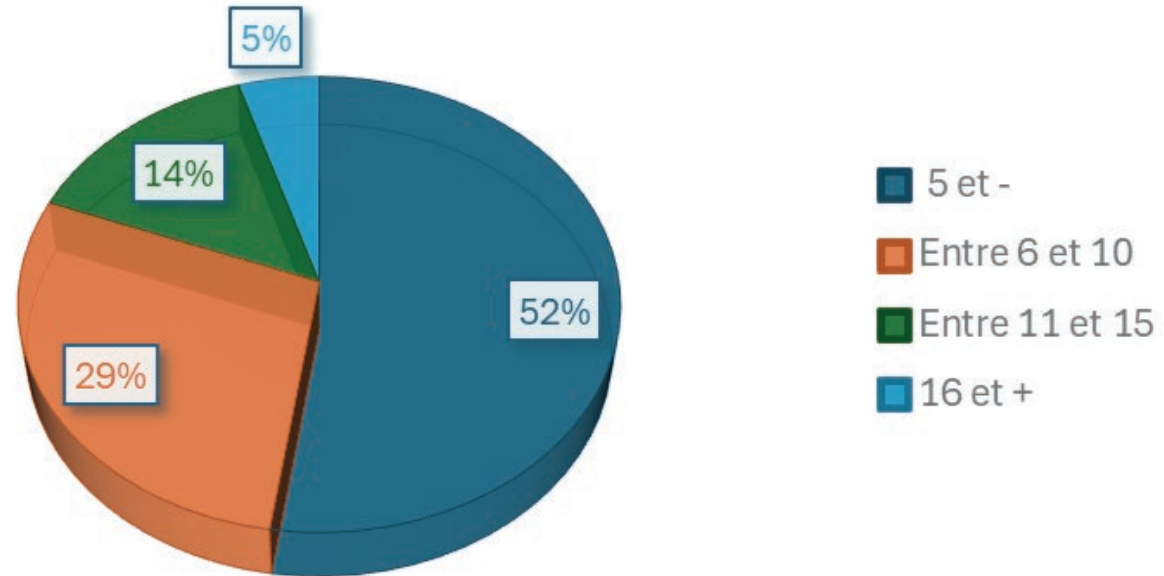
Niveau de diplomation du personnel



Observation générale :

- Les niveaux de diplomation les plus présents sont : diplôme d'études collégiales – technique (40 %) et baccalauréat (26 %).
- Tous les niveaux de scolarité sont représentés, du diplôme d'études secondaires jusqu'au doctorat.
- Les diplômes d'études collégiales regroupent presque la moitié des données recueillies (46 %).

Nombre d'employé par organisme



Observation générale :

- Les catégories les plus représentées sont : les organismes de 5 employés et moins (52 %) ceux comptant entre 6 et 10 employés (29 %).
- Les chiffres sont semblables à ceux de 2023.